



RÉGION ACADÉMIQUE MAYOTTE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Affaire suivie par :

David LOOTEN

Téléphone :

06 39 71 59 65

Télécopie :

02 69 61 88 34

Courriel :

David.looten@ac-mayotte.fr

Sites internet :

<http://www.ac-mayotte.fr>

<http://lettres-histoire-langues.ac-mayotte.fr>

Adresse :

BP 76 97 600 Mamoudzou

INSPECTION DE L'ÉDUCATION NATIONALE

ENSEIGNEMENT TECHNIQUE ET GÉNÉRAL

Mamoudzou, le 6 mars 2023

L'Inspecteur de l'Éducation nationale
Enseignement général

À Mesdames, Messieurs les professeurs de Lettres
Histoire Géographie

S/C Mesdames, Messieurs les chefs d'établissement

NOTE DE CADRAGE PÉDAGOGIQUE

Épreuves de français et d'histoire-géographie-enseignement moral et civique pour les classes préparant au certificat d'aptitude professionnelle (CAP) et au baccalauréat professionnel

La présente note de cadrage précise les modalités de passation des épreuves de nos disciplines en certificat d'aptitude professionnelle et en baccalauréat professionnel, conformément aux textes officiels de référence.

I. Le Certificat d'Aptitude Professionnelle (CAP)

Les candidats qui préparent le CAP dans un établissement scolaire d'enseignement public ou privé sous contrat, par l'apprentissage, dans des centres de formation d'apprentis habilités ou dans le cadre de la formation professionnelle continue sont évalués par contrôle en cours de formation pour les épreuves générales obligatoires.

Tous les autres candidats sont évalués sous une forme ponctuelle.

Textes officiels de référence :

- Programme de français pour les classes préparant au certificat d'aptitude professionnelle (arrêté du 3 avril 2019, JORF du 9 avril 2019 (NOR : MENE1908624A) : <https://www.education.gouv.fr/bo/19/Special5/MENE1908624A.htm>
- Programme d'histoire-géographie pour les classes préparant au certificat d'aptitude professionnelle (arrêté du 3 avril 2019, JORF du 9 avril 2019 (NOR : MENE1908626A) : <https://www.education.gouv.fr/bo/19/Special5/MENE1908626A.htm>
- Programme d'enseignement moral et civique pour les classes préparant au certificat d'aptitude professionnelle (arrêté du 3 avril 2019, JORF du 9 avril 2019 (NOR : MENE1908620A) : <https://www.education.gouv.fr/bo/19/Special5/MENE1908620A.htm>
- Définition de l'épreuve de français, histoire-géographie-enseignement moral et civique au CAP (annexe 1 du BOEN n°35 du 26 septembre 2019) : https://cache.media.education.gouv.fr/file/35/35/2/ensel757_annexel_1178352.pdf

A. Épreuves en CCF

L'évaluation par contrôle en cours de formation a lieu en deuxième année de CAP uniquement. Elle se déroule dans la classe à l'occasion d'une séquence pédagogique.

Français

L'évaluation écrite de français est notée sur **20 points**, dont 6 points pour la compréhension du texte. L'exercice est une écriture longue, en trois temps :

<i>Étape</i>	<i>Activité</i>	<i>Durée</i>	<i>Compétences écrites sollicitées</i>
1	Après une phase de lecture, non comptabilisée dans le temps imparti pour cette première activité, le candidat rédige une production qui fait intervenir un changement de point de vue, donne suite au texte ou en change la forme.	40 min.	<ul style="list-style-type: none">- Compréhension du texte ou du corpus de textes ;- Prise en compte de contraintes d'écriture fournies par le texte ou le corpus et les consignes d'écriture ;- Retour critique sur son propre texte à l'aide des outils et documents fournis ;
2	Phase de relecture et d'évaluation du texte. Celle-ci peut être collective. Le candidat reprend ensuite sa production initiale à partir de nouvelles consignes ou d'une grille de correction.	40 min.	<ul style="list-style-type: none">- Amélioration de son écrit par la réécriture et la prise en compte des normes orthographiques, grammaticales et typographiques.
3	Le candidat finalise sa production. La réécriture s'appuie sur l'une des quatre opérations suivantes : la suppression, l'augmentation, la transformation et le déplacement.	40 min.	

L'évaluation orale de français est notée sur **20 points**. Elle s'appuie sur la perspective d'étude « Dire, écrire, lire le métier » ou sur la formation en milieu professionnel. L'épreuve peut se dérouler dans le cadre de la co-intervention. La présence d'un professeur d'enseignement professionnel est possible mais **celui-ci n'intervient pas dans le processus d'évaluation.** L'évaluation orale se déroule de la manière suivante :

<i>Étape</i>	<i>Activité</i>	<i>Durée</i>	<i>Compétences orales sollicitées</i>
1	Le candidat présente une réalisation, une expérience professionnelle ou une recherche en lien avec le métier. Il peut s'appuyer sur tout support visuel sur lequel l'écrit ne dépasse pas le statut de titre ou de légende.	3 min.	<ul style="list-style-type: none"> - Maîtrise de l'expression orale ; - Durée et clarté de l'exposé initial ; - Compréhension des questions et pertinence des réponses ; - Qualité de l'évocation de la réalisation ou de l'expérience professionnelle choisie et de la réflexion sur le métier.
2	Entretien qui permet de revenir sur l'exposé pour en faire préciser des points, développer certains aspects ou approfondir la réflexion du candidat. Ce dernier peut être interrogé sur la dimension morale et civique du sujet présenté.	7 min.	

Histoire - géographie - Enseignement moral et civique

L'évaluation orale est notée sur **20 points**. Elle porte sur la dernière année du cycle de formation et comporte deux parties : l'analyse d'un document d'histoire ou de géographie (12 points) et la construction d'une argumentation en enseignement moral et civique (8 points).

En histoire-géographie, le candidat choisit parmi deux ou trois documents qui ont été préparés individuellement ou en groupe. Il le présente à l'oral, justifie ses choix et utilise des repères chronologiques et spatiaux.

En enseignement moral et civique, le candidat choisit parmi deux documents qui ont été préparés individuellement ou en groupe. Il les présente à l'oral en s'appuyant sur des repères et notions du programme. Il met en lumière les valeurs de la République en jeu dans le document étudié.

La durée de l'évaluation est de **15 minutes**. Le candidat est évalué selon la grille de compétences établie pour le CCF.

B. Épreuves ponctuelles

Les épreuves ponctuelles concernent les candidats libres.

Français

Le français est évalué à l'écrit et à l'oral selon les modalités suivantes :

<i>Épreuve</i>	<i>Évaluation</i>	<i>Durée</i>	<i>Notation</i>
Épreuve écrite	Le candidat répond par écrit, à partir d'un bref corpus, à des questions de lexique et de compréhension. Il rédige ensuite un récit, un dialogue, une description, un portrait ou une opinion argumentée d'une longueur de vingt à trente lignes.	2 heures	20 points
Épreuve orale	Le candidat présente une réalisation en lien avec le métier ou une expérience professionnelle. Il peut s'appuyer sur tout support visuel sur lequel l'écrit ne dépasse pas le statut de titre ou de légende. Le candidat dispose de 3 minutes exposer son propos. Puis, un entretien permet de revenir sur l'exposé du candidat, d'en développer certains aspects ou inciter ce dernier à approfondir sa réflexion. L'entretien n'excède pas 7 minutes.	10 minutes	20 points

Histoire - géographie - Enseignement moral et civique

L'évaluation est orale, d'une durée de 15 minutes dont 5 de préparation. La note est sur **20 points**. Le candidat présente une liste - signée par son professeur - de huit documents qu'il a choisis, soit un document correspondant à chacun des thèmes des programmes d'histoire (2), de géographie (2) et d'enseignement moral et civique (4).

Le candidat tire un thème au sort. En cas de documents non conformes, l'examineur propose un document de substitution.

En histoire-géographie, le candidat donne le sens global, dégage l'intérêt et les limites du document en mobilisant des connaissances disciplinaires.

En enseignement moral et civique, le candidat construit une argumentation cohérente et étayée qui s'appuie sur les repères et notions au programme. Le candidat explicite les valeurs de la République en jeu dans le document présenté.

L'évaluation du candidat est globale et se fait selon la grille des compétences établie pour l'épreuve ponctuelle.

Grilles nationales d'évaluation de l'épreuve de français, histoire - géographie et enseignement moral et civique au certificat d'aptitude professionnelle :

Partie français (CCF et épreuves ponctuelles) : https://cache.media.education.gouv.fr/file/26/26/1/ensel838_annexeIA_1302261.pdf

Partie histoire - géographie - enseignement moral et civique (CCF et épreuve ponctuelle) : https://cache.media.education.gouv.fr/file/26/26/3/ensel838_annexeIB_1302263.pdf

II. Le baccalauréat professionnel

Les candidats qui préparent le baccalauréat professionnel par la voie scolaire dans un établissement public ou privé sous contrat sont évalués sous une forme ponctuelle.

Textes officiels de référence :

- Programme de français de la classe de terminale professionnelle (arrêté du 3 février 2020, annexe 2 du BOEN) : https://www.education.gouv.fr/sites/default/files/imported_files/document/spe001_annexe2_1239879.pdf
- Programme d'histoire-géographie-enseignement moral et civique de la classe de terminale professionnelle (arrêté du 3 février 2020, annexe 2 du BOEN) : https://www.education.gouv.fr/sites/default/files/imported_files/document/spe002_annexe2_1239851.pdf
- Arrêté du 17 juin 2020 fixant les unités générales du baccalauréat professionnel et définissant les modalités d'évaluation des épreuves ou sous-épreuves d'enseignement général : <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000042080678/>
- Épreuve de contrôle à compter de la session 2022 (note de service du 31 décembre 2021, BOEN n°4 du 27 janvier 2022) : <https://www.education.gouv.fr/bo/22/Hebdo4/MENE2139306N.htm>

A. Épreuves ponctuelles

Français

L'épreuve écrite de français, d'une durée de 3 heures, est notée sur **20 points**. Elle porte sur le programme de la classe de terminale, à savoir l'objet d'étude « Vivre aujourd'hui : l'humanité, le monde, les sciences et la technique », et plus particulièrement son programme limitatif « Le jeu : futilité, nécessité » (2022-2023).

L'épreuve comporte deux parties :

- **Compétences de lecture** (10 points) : le candidat répond à des questions qui évaluent la compréhension et l'interprétation du corpus proposé.
- **Compétences d'écriture** (10 points) : le candidat produit un écrit argumenté d'une quarantaine de lignes minimum qui mobilise le corpus et des connaissances acquises durant l'année scolaire.

Les critères d'évaluation de l'ensemble de l'épreuve de français portent sur :

- la qualité de la compréhension du texte ou du corpus de textes par l'identification des enjeux et une mise en perspective ;
- La pertinence de la prise en compte des contraintes d'écriture fournies par le texte ou le corpus ainsi que par les consignes d'écriture selon les situations et les destinataires ;
- La cohérence et pertinence d'un discours construit, argumenté et personnel faisant appel à des connaissances et expériences et faisant preuve d'esprit critique ;
- La qualité de la langue : prise en compte des normes orthographiques, grammaticales, typographiques et lexicales.

Histoire - géographie - enseignement moral et civique

L'épreuve écrite d'histoire-géographie-enseignement moral et civique, d'une durée de 2 heures 30 minutes, est notée sur **20 points**. Elle porte sur les programmes de la classe de terminale : « La France, l'Europe et le monde depuis 1945 » (histoire), « Les hommes face aux changements globaux » (géographie) et « Espace public, engagement et culture du débat démocratique » (enseignement moral et civique).

L'épreuve comporte trois parties. Si la première est en histoire, la deuxième est en géographie et vice-versa.

<i>Partie</i>	<i>Évaluation</i>	<i>Points</i>
1	Questions courtes en histoire ou géographie. Elles permettent de mobiliser les notions, capacités et repères acquis en classe de terminale. Cette partie peut comporter un document à compléter : frise, croquis, schéma.	6 points
2	Une situation historique ou géographique des programmes de la classe de terminale. Elle peut comporter jusqu'à trois documents à analyser à l'aide de questions permettant de mobiliser les notions, capacités et repères acquis en classe de terminale. Cette partie peut comporter un document à compléter : frise, croquis, schéma.	8 points
3	Une situation concrète à partir d'un dossier portant sur le programme de terminale d'enseignement moral et civique. Le candidat identifie les enjeux, exprime une position personnelle argumentée en mobilisant les notions, capacités et repères acquis en classe de terminale.	6 points

Évaluation par contrôle en cours de formation (CCF) :

La présence de l'évaluation par contrôle en cours de formation au baccalauréat professionnel attire l'attention de professeurs. Il convient de préciser que ce type d'évaluation ne concerne que les candidats **issus de la formation professionnelle continue** (article 4 de l'arrêté du 17 juin 2020, NOR : MENE2015195A, JORF N°0165 du 5 juillet 2020).

Tous les autres candidats sont évalués sous une forme ponctuelle terminale.

B. Épreuve de contrôle

L'épreuve de contrôle comporte deux sous-épreuves. La première est une évaluation orale en français ou histoire-géographie. La sous-épreuve dure 15 minutes et est notée sur **20 points**.

Le candidat choisit d'être interrogé en français ou histoire-géographie. En français, il présente une œuvre intégrale ou un groupement de textes issus du programme limitatif « Le jeu : futilité, nécessité ». En histoire-géographie, le candidat tire au sort un sujet d'histoire ou de géographie. Il s'agit d'un commentaire d'un document (texte, image, graphique, carte, etc.). Il n'y a pas de sujet d'enseignement moral et civique. Celui-ci est systématiquement sollicité lors de l'entretien avec le candidat.

La sous-épreuve de français-histoire-géographie se déroule de la manière suivante :

Étape	Activité	Durée
1	Préparation du candidat	15 minutes
2	Exposé du candidat sans interruption du professeur évaluateur	5 minutes
3	Entretien avec le candidat	10 minutes

La note de service du 31 décembre 2021 apporte quelques changements :

- de nouvelles grilles d'évaluation ;
- L'enseignement moral et civique systématiquement sollicité lors de l'entretien ;
- L'entretien peut élargir sur **tout** le programme ;
- La note est affectée du coefficient de la discipline.

Grilles nationales d'évaluation des sous-épreuves de contrôle :

Français : https://cache.media.education.gouv.fr/file/4/86/0/ensel306_annexe4_1423860.pdf

Histoire géographie : https://cache.media.education.gouv.fr/file/4/86/2/ensel306_annexe5_1423862.pdf

La participation aux examens fait partie intégrante des obligations de service de l'enseignant (circulaire n°2017-053, *B.O.E.N.* n°13 du 30/03/2017). Je sais pouvoir compter sur votre mobilisation au service de nos élèves jusqu'au **7 juillet inclus**. Tout manquement à ces obligations entrainera systématiquement une constatation de service non fait.

Avec mes remerciements et meilleures salutations.

David LOOTEN
I.E.N.- E.G. Lettres Histoire Géographie (FF)

